



SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC LA SOCIETE SARL BARJOTS DUNKERS

Décision n° 2021-31

LE MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122.22

VU la délibération n°14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'Assemblée délègue au Maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L.2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la proposition de Madame Dounia ZBIRI, représentante de la société SARL BARJOTS DUNKERS, – 14 Izereau, Saint André 13 voies - 85260 – MONTREVERD - de programmer le spectacle « Barjots Dunkers » dans le cadre de la Fête des Mômes, le dimanche 13 juin 2021 de 13h30 à 18h30, Au Parc Pierre.

CONSIDERANT le montant de la cession qui s'élèvent à 700 euro TTC.

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de développer des initiatives culturelles,

DECIDE

DE SIGNER le contrat de cession avec la société SARL BARJOTS DUNKERS,

D'AUTORISER le règlement des dépenses afférentes à ces initiatives, soit 700 €.

DIT que la dépense est inscrite au Budget Communal.

Il sera rendu compte au Conseil municipal à sa plus prochaine séance de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,
Le 29/01/2021.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois,
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération,

